



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

**Conseil d'administration
du 4 février 2026**

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	2
II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE	3
III. PRESENTATION DU CIAS VIE ET BOULOGNE	4
III.1. LE CONTEXTE.....	4
III.2. LE FONCTIONNEMENT.....	4
III.3. LES SERVICES.....	5
IV. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES	5
IV.1. DONNEES FINANCIERES ET DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL	5
IV.2. ETAT DU PERSONNEL AU 1 ^{ER} JANVIER 2026.....	7
IV.3. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2026 (EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS)	8
V. RETROSPECTIVE 2025	11
V.1. BUDGET PRINCIPAL CIAS VIE ET BOULOGNE (NOMENCLATURE M57)	11
V.2. BUDGET ANNEXE EHPAD PAYS DE PALLUAU MULTISITES (NOMENCLATURE M22 AVEC EPRD)	12
V.2.1. LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2025-2030.....	12
V.2.2. LE BUDGET 2025	13
VI. ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 1ER JANVIER 2026	16
VII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	16
VII.1. BUDGET PRINCIPAL CIAS VIE ET BOULOGNE (NOMENCLATURE M57).....	16
VII.2. BUDGET ANNEXE EHPAD PAYS DE PALLUAU MULTISITES (NOMENCLATURE M22 AVEC EPRD).....	17

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE – RAPPEL SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT, les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat en conseil communautaire sur les orientations budgétaires de la collectivité. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics qui remplissent les conditions.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui doit présenter les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires (DOB) par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante conformément à l'article L2312-1 du CGCT. L'assemblée prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le DOB.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

La Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Vendée dans la région des Pays-de-la-Loire. Elle est localisée au sud de Nantes à proximité directe de pôles urbains d'envergure : La Roche-sur-Yon à 10 min, Nantes à 30 min et Challans à 30 min. Au cœur du bocage vendéen, le territoire Vie et Boulogne est également à 30 min de la côte vendéenne. **Forte de 47 302 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2025), la CCVB s'étend sur quelques 49 000 hectares répartis sur 15 communes, entre paysages verdoyants et zones d'activités dynamiques.**



2017

Fusion des Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour donner naissance à une seule et unique intercommunalité au 1er janvier 2017 : Vie et Boulogne. La nouvelle intercommunalité regroupe 15 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement du territoire.

2023

Création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Vie et Boulogne avec effet au 1er janvier 2024. Il est chargé de gérer les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) des communes de Palluau, Falleron et St Etienne du Bois.

2025

Fusion des 3 budgets annexes (1 par établissement) en un seul budget annexe.

III. PRESENTATION DU CIAS VIE ET BOULOGNE

III.1. Le contexte

Les communes de Palluau, St Etienne du Bois et Falleron ont engagé, à la demande du conseil départemental de la Vendée et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une étude pour optimiser les coûts de fonctionnement de leur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et garantir l'équilibre des budgets.

L'atteinte de cet objectif nécessite une restructuration avec la fermeture de l'EHPAD de Palluau à l'horizon 2028 en raison des mises aux normes de l'établissement trop importantes et le transfert de ses lits sur celui de St Etienne du Bois.

Cette mutualisation a nécessité sur le plan juridique la création par le conseil communautaire d'un centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dont les compétences se limitent à la gestion des 3 EHPAD concernés, avec un budget principal et autant de budgets annexes que d'EHPAD.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les 3 budgets annexes des EHPAD fusionnent pour devenir « budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites ». Un suivi analytique par EHPAD est mis en place.

La création d'un CIAS à l'échelle de la communauté de communes ne remet pas en cause l'existence, les compétences et le fonctionnement des CCAS et des autres EHPAD communaux.

Les agents et l'ensemble des biens des trois EHPAD ont été transférés au CIAS Vie et Boulogne à l'exception du bâtiment de Palluau qui appartient à Vendée Habitat. Le CIAS assume l'ensemble des obligations du propriétaire. L'impact de ce transfert est neutre pour le budget général de la communauté de communes et sur le montant des attributions de compensations des 3 communes concernées : les budgets créés sont autonomes et doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes (interdiction d'une subvention d'équilibre).

III.2. Le fonctionnement

Le CIAS Vie et Boulogne est présidé par M. GUY PLISSONNEAU, également président de la Communauté de communes Vie et Boulogne. Le président est l'organe exécutif du CIAS. Il prépare et exécute les délibérations votées par le conseil d'administration. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Le centre intercommunal d'action sociale est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration. Il est composé à parité de 6 conseillers communautaires et de 6 membres issus de la société civile. Ses compétences seront limitées à la gestion de ces 3 EHPAD.

Les 6 représentants de l'organe délibérant ont été élus le 22 mai 2023 :

- Marcelle BARRETEAU
- Gérard TENAUD
- Guy AIRIAU
- Delphine HERMOUET
- Pascal MORINEAU
- Xavier PROUTEAU

Un appel à candidature a été lancé le 19 juin 2023 conformément aux dispositions de l'article L123-6 du CSAF qui prévoit qu'au nombre des membres nommés, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

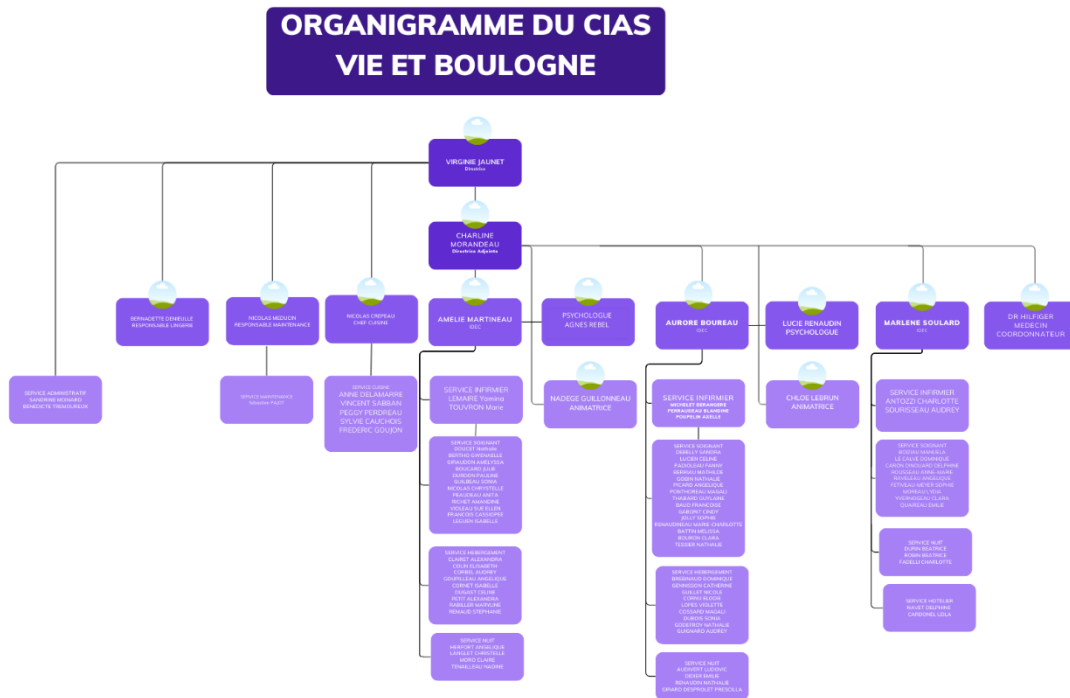
Après appel à candidature, le Président a désigné les personnalités qualifiées suivantes :

- Madame GOTTHARDT Béatrice
- Monsieur RENAUD Jean-Pierre
- Madame GIRAUD Valérie
- Madame GUERIN Aurélie
- Monsieur GUERINEAU Claude
- Madame CHATELIER Christiane

Le conseil d'administration, installé par délibération du 27 septembre 2023, a élu un vice-président et un vice-président délégué. Il s'agit respectivement de Guy AIRIAU et Marcelle BARRETEAU.

III.3. Les services

Organigramme des services du CIAS Vie et Boulogne au 1^{er} janvier 2026



IV. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

IV.1. Données financières et durée effective du travail

La rémunération 2025 se répartit ainsi :

Traitement de base	1 904 914,68
CTI	227 505,96
SFT	23 656,38
Régime indemnitaire	409 062,98
NBI	4 124,44
Apprenti	24 529,19
Emploi d'insertion	12 145,71
Heures supplémentaires (632.4h)	94 007,6

A compter du 1^{er} janvier 2025, le CIAS Vie et Boulogne adhère à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents du CIAS Vie et Boulogne.

Le CIAS Vie et Boulogne a décidé de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, elle participe financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité). Cette participation de 50 % est identique pour tous les agents.

Depuis 2024, les agents perçoivent chaque année en décembre un complément indemnitaire annuel (CIA). En 2025, l'enveloppe brute globale du CIA s'élevait à 21 000 €.

Le temps de travail effectif est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet. Cette durée est proratisée en fonction du temps de travail des agents (temps partiel et temps non complet).

Depuis octobre 2024, le CST est créé. Cette instance va permettre la mise en place d'une harmonisation des pratiques sur différents points entre les trois établissements.

Cette instance a permis :

- La création du compte épargne temps
- La mise en place du temps partiel sur les trois établissements
- Une harmonisation sur le versement de la prime grand âge
- La gratuité des repas au personnel
- La prise en charge intégrale de la participation des agents pour la cotisation au FDAS CNAS à compter de l'année 2026
- La prise en charge de la cotisation à l'ordre des infirmiers pour les titulaires
- La mise en place du télétravail
- La mise en place d'un IFSE pour les agents de nuit à compter de 2026
- La participation à la mutuelle à partir de 2026
- La mise en place du compte personnel de formation.

Les agents ayant plus de 6 mois d'ancienneté, ont bénéficié en 2025 de l'achat d'une paire de chaussures professionnelle normée. Auparavant une prime chaussure était attribué mais pour permettre que nos agents soient bien chaussés la décision a été de procéder à l'achat.

La mise en place du CIAS a permis aux professionnels ayant 6 mois d'ancienneté de bénéficier de bon bien être deux fois dans l'année. Aucune participation financière n'est demandée aux agents, la collectivité prend en charge 60% du bon et l'ARS dans le cadre d'un appel à projet CLACT prend en charge 40%.

IV.2. Etat du personnel au 1^{er} janvier 2026

GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	Rappel effectifs au 1er janvier 2025	
			NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)				
Attaché	3	2	3	2
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)				
Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	1	0
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)				
Adjoint administratif	3.2	1.8	3.2	1.8
	7.2	3.8	7.2	3.8
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C)				
Agent de maîtrise	2	1	3	3
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)				
Adjoint technique principal de 1ère classe	2.8	1.8	2.8	2.8
Adjoint technique principal de 2ème classe	5.8786	5.8786	4.88	4.88
Adjoint technique	18.65	16.08	14.69	13.49
	29.3286	24.7586	25.37	24.17
FILIERE ANIMATION				
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C)				
Adjoint d'animation	1.5	1	1.5	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	1	1
	2.5	2	2.5	2
FILIERE MEDICO SOCIALE SOUS FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (catégorie C)				
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	2.6	2.6	2.59	2.59
Agent social de 1ère classe	2.71	2.71	2.68	2.68
Agent social	11.14	11.14	12.12	11.12
	16.45	16.45	17.39	16.39
FILIERE MEDICO-SOCIALE SOUS FILIERE MEDICO SOCIALE				
Cadre d'emplois des médecins territoriaux (catégorie A)				
Médecin de 2 ^{ème} classe	0.4	0.2	0.4	0.2
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux (catégorie A)				
Psychologue de classe normale	0.63	0.6	0.63	0.6
Cadre d'emplois des diététiciens territoriaux (catégorie A)				
Diététicien classe normale	0.02	0	0.02	0
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux (catégorie A)				
Infirmier en soins généraux hors classe	1.8	0.8	1	0
Infirmier en soins généraux	6.86	6.86	6.16	6.16
Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux (catégorie B)				

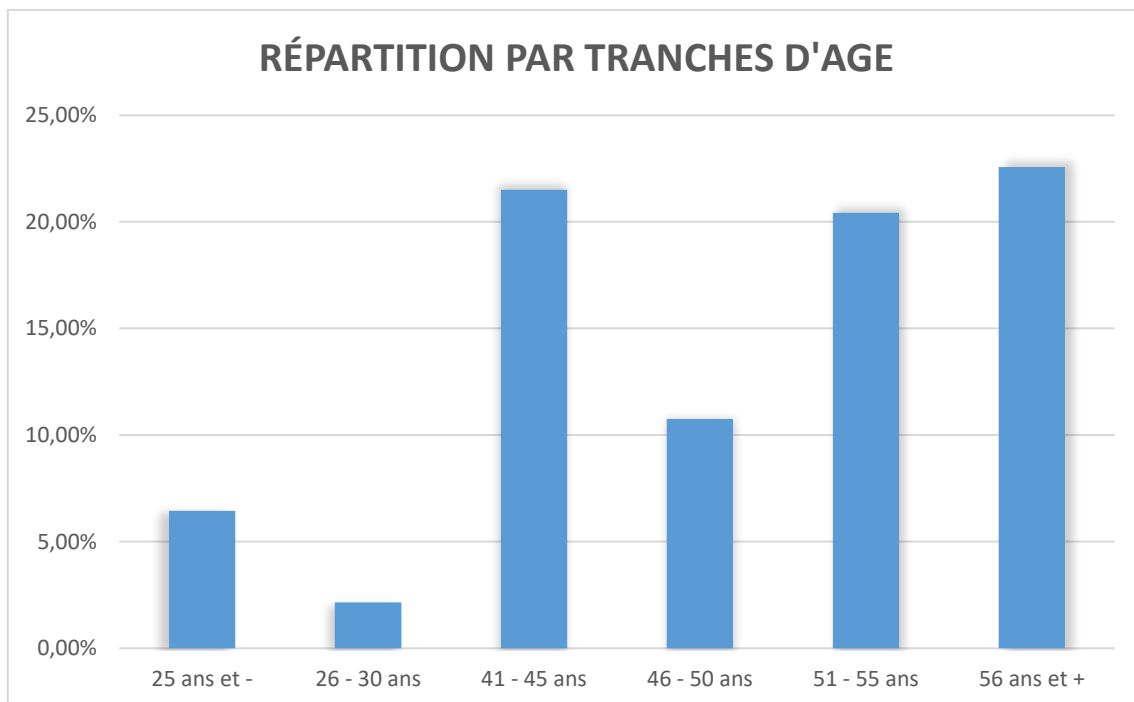
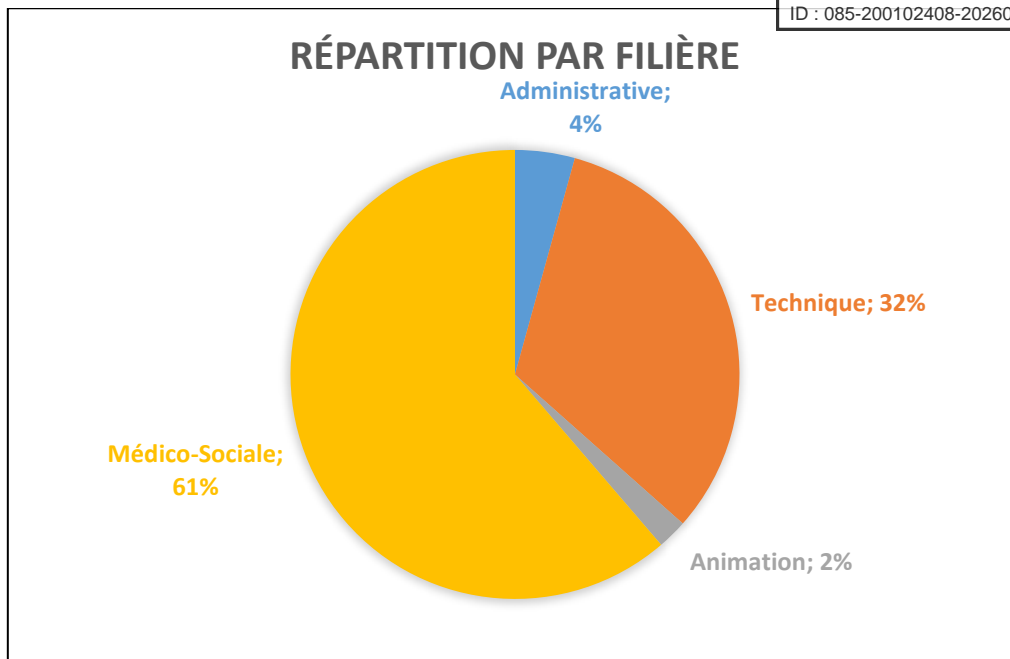
Aide-soignant de classe supérieure	6.46	6.46	6.5	6.5
Aide-soignant de classe normale	9.8	9	7.80	6.8
Cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux (catégorie C)				
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5	5
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	3.8	2.8	3.8	2.8
	34.77	31.72	31.31	28.06

Des agents sont mutualisés avec les services de la communauté de communes dans le cadre de la création de services communs. C'est le cas pour l'informatique, la gestion des ressources humaines, les finances et les services techniques.

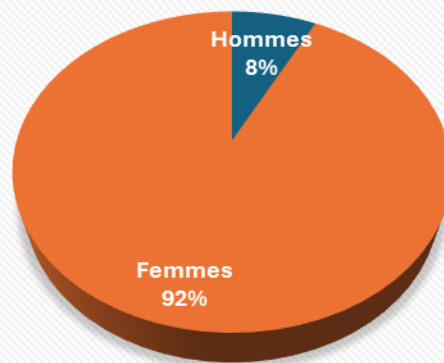
IV.3. Structure des effectifs au 1er janvier 2026 (emplois permanents et non permanents)

HOMMES					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Animation	Médico-Sociale	TOTAUX
25 ans et -					0
26 - 30 ans					0
31 - 35 ans		1			1
36 - 40 ans					0
41 - 45 ans				1	1
46 - 50 ans		2			2
51 - 55 ans		1			1
56 ans et +		1		1	2
TOTAUX	0	5	0	2	7

FEMMES					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Animation	Médico-Sociale	TOTAUX
25 ans et -		1		5	6
26 - 30 ans		1		1	2
31 - 35 ans	1		1	6	8
36 - 40 ans	1	1		4	6
41 - 45 ans		3	1	15	19
46 - 50 ans		4		4	8
51 - 55 ans		8		10	18
56 ans et +	2	7		10	19
TOTAUX	4	25	2		86



Repartition par sexe



■ Hommes ■ Femmes

V. RETROSPECTIVE 2025

V.1. Budget principal CIAS Vie et Boulogne (nomenclature M57)

En 2025, ce budget comprend essentiellement les charges d'emprunt, les éventuelles acquisitions d'immobilisations communes aux trois EHPAD et le programme d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD du Colombier à St Etienne du Bois. Initialement prévu sur le budget principal, ce projet a basculé sur le budget annexe courant 2025 pour en faciliter la gestion et impacter directement le prix de journée des hébergements. Le budget annexe étant en nomenclature M22, il n'est plus possible de le gérer en autorisation de programme avec crédits de paiement. Cette AP devra donc être annulée.

La section de Fonctionnement est équilibrée puisque l'ensemble des charges sont refacturées à chaque EHPAD concerné, soit au réel lorsque c'est possible, soit en fonction d'une clé de répartition définie en fonction du nombre de logements de chaque structure comme suit :

- EHPAD Le Colombier : 40 logements
- EHPAD St Pierre : 56 logements
- EHPAD Les Glycines : 23 logements

Soit un total de 119 logements.

Le budget principal du CIAS ne verse pas de subvention d'équilibre à son budget annexe car ce dernier est soumis à la réglementation relative à l'EPRD, autorisant le déséquilibre.

Le compte administratif 2025 se présente ainsi :

BUDGET GENERAL				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	2 866 400,00 €	85 092,71 €	83 000,00 €	26 960,38 €
Recettes	2 866 400,00 €	819 398,07 €	83 000,00 €	26 960,38 €
Déficit / excédent		734 305,36 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice		734 305,36 €		
Résultat 2024 reporté		-734 305,36 €		0,00 €
Résultat global 2025		0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé		0,00 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement				
Restes à réaliser en recettes d'investissement				
Résultat global dégagé par la section d'investissement		0,00 €		
La section de fonctionnement étant équilibrée, aucun excédent ne peut être affecté à la section d'investissement				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €		

La section de Fonctionnement étant équilibrée, il n'y aura pas d'affectation du résultat.

La section d'Investissement est également équilibrée puisque le déficit d'investissement 2024 reporté s'est résorbé en 2025, suite au transfert du projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD du Colombier à St Etienne du Bois sur le budget annexe, qui a nécessité d'annuler les écritures passées sur ce budget.

V.2. Budget Annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (nomenclature M22 avec EPRD)

V.2.1. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2025-2030

Le 25 juin 2025, le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé pour le CIAS Vie et Boulogne.

Pour rappel, la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement substitue un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à la convention tripartite signée par chaque EHPAD avec l'Agence Régionale de Santé et le Département et à la convention d'habilitation à l'aide sociale départementale.

Le CPOM constitue un outil d'amélioration continue de la qualité en référence aux recommandations de bonnes pratiques édictées par l'ANESM et la HAS et conformément aux principes élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, garantissant à toute personne âgée les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.

Le CPOM doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une approche sur le parcours de la personne et une logique de partenariats renforcés. Il constitue un outil favorisant la structuration de l'offre médico-sociale sur le territoire, afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

Le CPOM est également un outil de déclinaison opérationnelle des objectifs du PRS et des schémas départementaux. Il s'appuie sur les projets stratégiques des organismes gestionnaires, dans la limite des objectifs et priorités des différents schémas.

Dans une logique d'optimisation du fonctionnement des structures, alliant qualité de la prise en charge et efficience de fonctionnement, la référence à une capacité optimale est recherchée.

Le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes rappelle que les EHPAD fournissent à chaque résident, à minima, le socle de prestations d'hébergement prévu aux articles D.312-159-2 et D.342-3, proposent et dispensent les soins médicaux et paramédicaux adaptés, des actions de prévention de la perte d'autonomie et d'éducation à la santé et apportent une aide à la vie quotidienne adaptée. Ils mettent en place avec la personne accueillie un projet d'accompagnement personnalisé adapté aux besoins comprenant un projet de soins et un projet de vie visant à favoriser l'exercice des droits des personnes accueillies.

Le contrat est l'outil privilégié de gestion fondé sur les principes de transparence et d'échange.

La procédure de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses dont relèvent les EHPAD implique la mise en œuvre d'une gestion financière et budgétaire équilibrée sur la durée du CPOM.

Au-delà des objectifs d'amélioration défini dans le CPOM, des moyens dédiés ont été mis en œuvre :

Section Hébergement :

	2025	2026	2027	2028	2029
Montant des mesures nouvelles	34 432.19 €	34 432.19 €	34 432.19 €	34 432.19 €	34 432.19 €

Section soins :

Objet	Montant	Livrables
Temps d'analyse de pratique	6 000 €	Réalisées la durée du CPOM
Formation humanitude	31 530 €	Formation complète pour la durée du CPOM
3 douches hydromoléculaires (une par EHPAD) + maintenance	11 976 €	Achat du matériel
Formation à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	5 900 €	1 formation / an sur la durée du CPOM
TOTAL	55 406 €	

V.2.2. Le budget 2025

Au 1^{er} janvier 2025, les budgets des 3 EHPAD ayant été fusionné au travers du budget EHPAD Pays de Palluau Multisites, un seul budget annexe est présenté.

Le compte de gestion n'ayant pas été reçu, la situation présentée ce jour est encore prévisionnelle :

Dépenses de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
TOTAL DEPENSES	6 279 737,52	6 266 776,52
Total groupe 1	827 115,00	957 316,78
60611 - Eau et assainissement	23 000,00	36 255,76
60612 - Énergie, électricité	111 000,00	102 237,36
60613 - Chauffage	100 000,00	96 638,08
60621 - Combustibles et carburants	5 000,00	10 533,56
60622 - Produits d'entretien	37 700,00	38 174,17
60623 - Fournitures d'atelier	10 000,00	10 184,54
60624 - Fournitures administratives	5 200,00	2 378,73
60625 - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	5 600,00	6 312,37
606261 - Protections, produits absorbants	35 500,00	33 120,08
606268 - Autres fournitures hôtelières	5 600,00	10 025,80
60628 - Autres fournitures non stockées	2 800,00	554,75
6063 - Alimentation	240 000,00	302 319,57
6066 - Fournitures médicales	81 000,00	41 598,47
6068 - Autres achats non stockés de matières et fournitures	1 000,00	1 931,48
61111 - Examens de biologie	0,00	4 398,79
61118 - Autres	3 500,00	9 669,26
6251 - Voyages et déplacements	665,00	0,00
6256 - Missions	3 600,00	3 429,91
6257 - Réceptions	0,00	302,81
6261 - Frais d'affranchissements	3 350,00	1 760,18
6262 - Frais de télécommunication	10 700,00	9 524,90
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur	50 100,00	90 208,89
6282 - Prestations d'alimentation à l'extérieur	85 000,00	79 973,76
6283 - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00	4 337,44
6284 - Prestation d'informatique à l'extérieur	0,00	40 261,92
6288 - Autres	6 800,00	21 184,20
Total Groupe 2	5 004 186,58	4 309 365,95
62111 - Personnel administratif et hôtelier	27 200,00	- 12 915,43
62113 - Personnel médical	34 043,82	58 628,69
62118 - Autres personnels	50 500,00	120 319,01
6215 - Personnel affecté à l'établissement	81 158,00	0,00
6218 - Autres personnels extérieurs	40 800,00	118 943,69
6228 - Divers	0,00	470,00
6332 - Allocation logement	0,00	1 991,67
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	28 200,00	18 528,91

6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	8 600,00	15 456,80
64111 - Rémunération principale	1 557 231,58	1 216 403,24
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	7 100,00	4 124,44
64115 - Supplément familial de traitement	36 900,00	23 656,38
641182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	170 600,00	142 826,86
641183 - Prime Grand âge	30 150,00	31 255,66
641185 - Majoration horaire pour travail de nuit	7 400,00	4 312,31
641186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	40 200,00	38 740,36
641188 - Autres	240 300,00	170 091,48
64131 - Rémunération principale	763 089,63	688 511,44
641382 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	86 400,00	84 679,10
641383 - Prime Grand âge	17 850,00	18 644,68
641385 - Majoration horaire pour travail de nuit	7 150,00	6 609,22
641386 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	31 600,00	34 233,17
641388 - Autres	145 900,00	122 764,59
6416 - Emplois d'insertion	11 380,00	12 145,71
6417 - Apprentis	31 440,57	24 529,19
64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	563 000,00	498 807,44
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	50 900,00	42 852,74
64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	43 200,00	38 392,87
64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	496 600,00	456 563,18
64518 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 300,00	20 728,19
6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	14 500,00	9 295,16
6473 - Allocations de chômage	10 000,00	9 669,00
6475 - Médecine du travail	4 570,00	3 398,57
64784 - Oeuvres sociales	0,00	16 895,00
64788 - Autres	232 422,98	231 999,06
6488 - Autres charges diverses de personnel	122 500,00	35 813,57
Total Groupe 3	448 435,94	1 000 093,79
6132 - Locations immobilières	57 000,00	74 390,82
61351 - Informatique	8 900,00	4 753,10
61357 - Matériel médical	13 200,00	16 874,89
61358 - Autres locations mobilières	5 600,00	6 442,92
61521 - Bâtiments publics	9 800,00	16 012,57
61528 - Autres	3 400,00	104 248,95
61551 - Matériel médical	3 950,00	309,60
61558 - Autres matériels et outillages	32 600,00	32 007,27
61561 - Informatique	17 800,00	10 082,77
61562 - Matériel médical	0,00	459,35
61568 - Autres	81 300,00	62 724,03
6161 - Multirisques	10 300,00	7 741,82
6163 - Assurance transport	500,00	3 287,09
6165 - Responsabilité civile	5 400,00	7 823,58
61688 - Autres risques	0,00	2 321,10
617 - Etudes et recherches	0,00	8 154,43
6182 - Documentation générale et technique	1 360,00	1 526,00
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences	750,00	80,00
6188 - Autres frais divers	55 780,32	35 493,69
63512 - Taxes foncières	0,00	14 583,00
63513 - Autres impôts locaux	10 000,00	4 028,88
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	- 397,27
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	500,00	0,00
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 400,00	- 5 999,68
6518 - Autres	2 300,00	- 2 178,15
6581 - Frais de culte et d'inhumation	1 700,00	0,00



6588 - Autres	0,00	4 003,00
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	14 800,00	14 776,64
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	468 541,40
68111 - Immobilisations incorporelles	605,00	0,00
68112 - Immobilisations corporelles	106 490,62	108 001,93

<u>Recettes de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
TOTAL RECETTES	6 009 132,53	6 281 521,56
Total Groupe 1	5 834 382,53	6 008 057,06
735111 - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	2 314 590,48	2 314 590,48
7351128 - Autres financements complémentaires	0,00	194 845,70
7352121 - Hébergement permanent des résidents	513 737,73	513 737,73
7352281 - Part afférente à l'hébergement	175 100,00	169 194,26
7352282 - Part afférente à la dépendance	50 329,60	31 581,24
735311 - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations	2 428 768,05	2 407 255,62
73532 - Part afférente à la dépendance	295 556,67	319 155,18
7381 - Produits à la charge de la CAF	31 200,00	38 771,00
7388 - Autres	25 100,00	18 925,85
Total Groupe 2	174 750,00	244 827,89
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	111 500,00	177 139,66
7081 - Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 000,00	3 008,60
7085 - Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	3 000,00	2 428,17
7088 - Autres produits d'activités annexes	24 800,00	24 963,03
744 - FCTVA	1 100,00	188,97
7488 - Autres	0,00	29 447,06
7548 - Autres remboursements de frais	4 350,00	4 368,00
7588 - Autres produits divers de gestion courante	29 000,00	3 284,40
Total Groupe 3	0,00	28 636,61
7718 - Autres	0,00	4 951,31
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	22 673,85
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	1 011,45

	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement	- 270 604,99	14 745,04

Nous constatons un résultat excédentaire, en cumulé des 3 sections, à hauteur de 14 745.04 €.

Avec la signature du CPOM, l'affectation des résultats se faisant en global, il est proposé d'affecter de la façon suivante :

- 14 745.04 € sur le compte 11034 (report à nouveau excédentaire - EHPAD sous CPOM) soit 507 642.62 € (solde précédent 492 897.58 €)

	CA 2025		Report 2025	Nv crédits	Total BP 2026	Variation nv crédits/réalisé CA	
	Prévu	Réalisé				en valeur	en %
Dépenses de fonctionnement							
011 - Charges à caractère général	21 000,00	8 049,60	13 000,00	7 000,00	20 000,00	- 1 049,60	-13%
012 - Charges de personnel	20 000,00	-	-	-	-	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 800,00	-	-	-	- 1 800,00	-100%
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00	2 334,14	-	-	-	- 2 334,14	-100%
66 - Charges financières	30 000,00	14 776,64	-	-	-	- 14 776,64	-100%
Total général	83 000,00 €	26 960,38 €	13 000,00 €	7 000,00 €	20 000,00 €	- 19 960,38 €	-74%
Recettes de fonctionnement							
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 800,00	-	-	-	- 1 800,00	-100%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 000,00	10 383,74	-	20 000,00	20 000,00	9 616,26	93%
76 - Produits financiers	30 000,00	14 776,64	-	-	-	- 14 776,64	-100%
Total général	83 000,00 €	26 960,38 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	- 6 960,38 €	-26%
Résultat de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	-13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €		
Dépenses d'investissement							
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	734 305,36	734 305,36	-	-	-	- 734 305,36	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 800,00	-	-	-	- 1 800,00	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 094,64	83 292,71	-	-	-	- 83 292,71	-100%
20 - Immobilisations incorporelles	300 000,00	-	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	1 700 000,00	-	-	-	-	-	-
Total général	2 866 400,00	819 398,07	-	-	-	- 819 398,07 €	-100%
Recettes d'investissement							
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	1 800,00	-	-	-	- 1 800,00	-100%
13 - Subventions d'investissement	664 300,00	-	-	-	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 070 000,00	-	-	-	-	-	-
20 - Immobilisations incorporelles	-	734 305,36	-	-	-	- 734 305,36	-100%
27 - Autres immobilisations financières	130 100,00	83 292,71	-	-	-	- 83 292,71	-100%
Total général	2 866 400,00 €	819 398,07 €	- €	- €	- €	- 819 398,07 €	-100%
Résultat d'Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

VII.2. Budget Annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (nomenclature M22 avec EPRD)

Pour le budget 2026, l'objectif d'évolution des dépenses du Conseil Départemental pour les établissements sociaux et médico-sociaux est fixé ainsi :

Section dépendance :

« Au vu de la moyenne nationale de la Valeur du Point GIR constatée en 2025 à hauteur de 7.84 €, de la médiane à 7.65€, il est proposé, pour 2026, de maintenir la valeur départementale du **point GIR à 8.00 €** »

Section hébergement :

« Pour les établissements habilités à l'aie sociale pour plus de 50% de leur capacité autorisée, il est proposé de fixer un **taux directeur de 0%** sans distinction de statut »

Concernant la dotation soin, elle n'est pas encore connue à ce jour, c'est donc la dotations 2025 qui a été reprise.

Le budget 2026 pourrait donc se présenter de cette manière :

Dépenses de fonctionnement :

N° compte	Intitulé	EHPAD Pays de Palluau Multisites			
		EPRD 2026	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE				
60	ACHATS	739 800,00 €	613 100,00 €	46 700,00 €	80 000,00 €
60223	Fournitures d'atelier	- €	- €	- €	- €
60611	Eau assainissement	24 000,00 €	24 000,00 €	- €	- €
60612	Energie electricité gaz	103 000,00 €	103 000,00 €	- €	- €
60613	Chauffage fuel	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
60621	Combustible carburant	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
60622	Produits d'entretien	37 700,00 €	26 500,00 €	11 200,00 €	- €
60623	Fournitures d'atelier	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €
60624	Fournitures administratives	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €
60625	Animation	6 200,00 €	6 200,00 €	- €	- €
606261	Couches, alèses et produits absorbants	35 500,00 €	- €	35 500,00 €	- €
606268	Autres fournitures hôtelières	7 400,00 €	7 400,00 €	- €	- €
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
6063	Alimentation	325 000,00 €	325 000,00 €	- €	- €
6066	Fournitures médicales	80 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €
6068	Autres achats non stockés de matière et de fournitures	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	197 765,00 €	126 265,00 €	28 000,00 €	43 500,00 €
61111	Examens biologie	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €
61118	Autres	4 500,00 €	- €	- €	4 500,00 €
61128	Autres prestations à caractère médico-social	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €
62428	Autres transports d'usagers- taxi personnel en cas d'urgence	- €	- €	- €	- €
6251	Voyages et déplacements	665,00 €	665,00 €	- €	- €
6256	Missions (déplacements, congrès...)	3 600,00 €	3 600,00 €	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €
6262	Frais de télécommunication	9 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €
6281	Prestation de blanchissage extérieur	85 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €	- €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	- €	- €	- €	- €
6284	Prestation d'informatique à l'extérieur	40 500,00 €	40 500,00 €	- €	- €
6287	Remboursement de frais	- €	- €	- €	- €
6288	Autres	13 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL GROUPE 1		937 565,00 €	739 365,00 €	74 700,00 €	123 500,00 €
2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
64	CHARGES DE PERSONNEL				
6215	Personnel affecté à l'établissement (remboursement personnel	- €	- €	- €	- €
62111	Personnel administratif et hotelier	- €	- €	- €	- €
62113	Personnel médical et paramédical	60 000,00 €	- €	- €	60 000,00 €
62118	Autres personnels	64 119,56 €	32 100,24 €	4 500,00 €	27 519,32 €
6218	Personnel extérieur paramédical (psychologue, diététicienne)	124 800,00 €	120 000,00 €	3 650,00 €	1 150,00 €
622312	Autres médecins (visites stagiaires n°CM)	- €	- €	- €	- €
622321	Infirmiers	- €	- €	- €	- €
62238	Auxiliaires médicaux - Autres (convention CHLVO Hygiénistes)	- €	- €	- €	- €
6227	Frais d'actes et contentieux	- €	- €	- €	- €
6228	Divers	- €	- €	- €	- €
	Sous-total 622	248 919,56 €	152 100,24 €	8 150,00 €	88 669,32 €
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	20 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	9 000,00 €
6338	autres impôts sur rémunération (%urssaf)	15 600,00 €	4 800,00 €	3 600,00 €	7 200,00 €
	Sous-total 633	35 600,00 €	10 800,00 €	8 600,00 €	16 200,00 €
64111	CHARGES DE PERSONNEL TITU.	1 457 000,00 €	450 000,00 €	297 000,00 €	710 000,00 €
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE	- €	- €	- €	- €
64113	PRIMES DE SERVICE	- €	- €	- €	- €
64114	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	4 300,00 €	800,00 €	500,00 €	3 000,00 €
64115	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	29 100,00 €	4 000,00 €	5 100,00 €	20 000,00 €
641182	COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE	155 000,00 €	53 000,00 €	35 000,00 €	67 000,00 €
641183	PRIME GRAND AGE	30 500,00 €	- €	9 500,00 €	21 000,00 €
641184	INDEMNITE INFLATION	- €	- €	- €	- €
641185	MAJORATION HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT	13 300,00 €	7 000,00 €	1 300,00 €	5 000,00 €
641186	INDEMNITES FORFAITAIRES TRAVAIL DIMANCHES ET FERIES	40 200,00 €	5 000,00 €	10 200,00 €	25 000,00 €
641188	AUTRES	172 000,00 €	35 000,00 €	31 000,00 €	106 000,00 €
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITU.	749 000,00 €	220 000,00 €	179 000,00 €	350 000,00 €
641382	COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE	85 500,00 €	28 000,00 €	22 500,00 €	35 000,00 €
641383	PRIME GRAND AGE	18 800,00 €	- €	5 700,00 €	13 100,00 €
641384	INDEMNITE INFLATION	- €	- €	- €	- €
641385	MAJORATION HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT	12 200,00 €	5 000,00 €	2 200,00 €	5 000,00 €
641386	INDEMNITES FORFAITAIRES TRAVAIL DIMANCHES ET FERIES	34 500,00 €	8 000,00 €	9 500,00 €	17 000,00 €
641388	Autres indemnités	126 000,00 €	55 000,00 €	22 000,00 €	49 000,00 €
6416	Emplois d'insertion	12 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	- €
64164	INDEMNITE INFLATION	- €	- €	- €	- €
64168	AUTRES	- €	- €	- €	- €
6417	APPRENTIS	46 000,00 €	20 000,00 €	8 000,00 €	18 000,00 €
6432	AIDES AU POSTE	- €	- €	- €	- €
	Sous-Total 641	2 985 400,00 €	900 800,00 €	640 500,00 €	1 444 100,00 €
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	507 500,00 €	154 500,00 €	123 000,00 €	230 000,00 €
64512	COTISATIONS MUTUELLES 50% adhésions	9 000,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	3 600,00 €
64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	44 171,40 €	15 171,40 €	11 000,00 €	18 000,00 €
64514	COTISATION ASSÉDICS	39 500,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	17 000,00 €
64515	COTISATION CNRA CL	461 000,00 €	121 000,00 €	110 000,00 €	230 000,00 €
64518	Cotisations autres organismes	21 700,00 €	7 000,00 €	4 700,00 €	10 000,00 €
	Sous-total 645	1 082 871,40 €	313 771,40 €	260 500,00 €	508 600,00 €
6471	PRESTATION VERSEE POUR LE COMPTE FNAL (0,5% montant urssaf)	10 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	10 000,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
6475	Medecine du travail (visites médicales+ cotisations patronales)	3 600,00 €	1 100,00 €	900,00 €	1 600,00 €
64788	Autres	235 000,00 €	90 000,00 €	55 000,00 €	90 000,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	56 200,00 €	20 000,00 €	6 200,00 €	30 000,00 €
	Sous-total 647	314 800,00 €	117 600,00 €	66 600,00 €	130 600,00 €
TOTAL GROUPE 2		4 667 590,96 €	1 495 071,64 €	984 350,00 €	2 188 169,32 €

3 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUC					
61	SERVICES EXTERIEURS	331 500,00 €	302 500,00 €	- €	29 000,00 €
6132	Location immobilière	60 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €
61351	Location mobilière - Informatique	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
61357	Locations mobilières à caractère médical	17 000,00 €	- €	- €	17 000,00 €
61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	6 500,00 €	6 500,00 €	- €	- €
61521	Bâtiments publics	66 000,00 €	66 000,00 €	- €	- €
61528	Autres	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €
61551	Matériel médical	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
61558	Autres matériel et outillage	32 000,00 €	32 000,00 €	- €	- €
61561	Informatique	11 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €
61562	Matériel médical	- €	- €	- €	- €
61568	Autres	63 000,00 €	63 000,00 €	- €	- €
	Sous-total 6156	262 000,00 €	233 000,00 €	- €	29 000,00 €
6161	Assurance	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €
6163	Assurance transport	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	- €
6165	Responsabilité civile	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €
617	Etudes et recherches	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €
6166	Matériels	- €	- €	- €	- €
6182	Documentation générale	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €
6184	Concours divers (cotisations)	- €	- €	- €	- €
6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	500,00 €	500,00 €	- €	- €
6188	Autres frais divers (Adhésion Proclub-Valae)	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €
	Sous-total 618	69 500,00 €	69 500,00 €	- €	- €
623	Publicité, publications, relations publiques	- €	- €	- €	- €
627	Services bancaires et assimilés	- €	- €	- €	- €
63	IMPÔTS ET TAXES	19 500,00 €	19 500,00 €	- €	- €
63512	Taxe foncière	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €
63513	Autres impôts locaux (ordures ménagères)	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €
6358	Autres droits	- €	- €	- €	- €
	Sous-total 635	19 500,00 €	19 500,00 €	- €	- €
637	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la F.P.	- €	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES	13 700,00 €	13 700,00 €	- €	- €
6512	Droits d'utilisation-informatique en nuage	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
6518	Redevance pour concessions brevet (sacem- Spre)	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
6571	Subventions aux associations participant à la vie sociale	- €	- €	- €	- €
6578	Autres subventions	- €	- €	- €	- €
6581	Frais de cultes et d'inhumation (fleurs)	1 700,00 €	1 700,00 €	- €	- €
6588	Autres	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	133 000,00 €	133 000,00 €	- €	- €
6611	Intérêts des emprunts	133 000,00 €	133 000,00 €	- €	- €
668	Autres charges financières	- €	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €
6711	pénalité sur marché intérêt moratoire	- €	- €	- €	- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- €	- €	- €	- €
673	Titre annulé sur exercice antérieur	- €	- €	- €	- €
675	VNC des actifs Cédés	- €	- €	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	104 657,33 €	83 363,60 €	3 004,57 €	18 289,16 €
68111	immobilisations incorporelles	686,28 €	686,28 €	- €	- €
68112	Immobilisation corporelle	103 971,05 €	82 677,32 €	3 004,57 €	18 289,16 €
6811	Dotations aux amortissements du matériel médical	- €	- €	- €	- €
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- €	- €	- €	- €
6816	Différence à réintégrer	- €	- €	- €	- €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €	- €	- €	- €
TOTAL GROUPE 3		602 357,33 €	552 063,60 €	3 004,57 €	47 289,16 €
SOUS-TOTAL DEPENSES 2026		6 207 513,29 €	2 786 500,24 €	1 062 054,57 €	2 358 958,48 €

Recettes de fonctionnement :

1	PRODUITS DE LA TARFICATION	5 843 928,45 €	2 694 600,24 €	834 737,73 €	2 314 590,48 €
735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un r	2 314 590,48 €	- €	- €	2 314 590,48 €
7351128	Autres financements complémentaires	- €	- €	- €	- €
7352121	Hébergement permanent des résidents	513 737,73 €	- €	513 737,73 €	- €
7352281	Part afférente à l'hébergement	174 400,00 €	174 400,00 €	- €	- €
7352282	Part afférente à la dépendance	21 000,00 €	- €	21 000,00 €	- €
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	2 463 200,24 €	2 463 200,24 €	- €	- €
73532	Part afférente à la dépendance	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	- €
7381	Produits à la charge de la CAF	38 000,00 €	38 000,00 €	- €	- €
7388	Autres	19 000,00 €	19 000,00 €	- €	- €
2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXP	171 268,00 €	91 900,00 €	35 000,00 €	44 368,00 €
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du pers	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €
7084	Prestations effectuées par les usagers	- €	- €	- €	- €
7085	Prestations délivrées aux usagers	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	- €
7087	Remboursement de frais par les budgets annexes	- €	- €	- €	- €
7088	Autres produits d'activités annexes	24 800,00 €	24 800,00 €	- €	- €
744	FCTVA	600,00 €	600,00 €	- €	- €
7484	Aide forfaitaire à l'apprentissage	- €	- €	- €	- €
7541	Formation professionnelle	- €	- €	- €	- €
7548	Autres remboursements de frais	4 368,00 €	- €	- €	4 368,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel nd	137 000,00 €	62 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €
3	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCA	- €	- €	- €	- €
7715	Contribution exceptionnelle et temporaire	- €	- €	- €	- €
7718	Autres	- €	- €	- €	- €
773	Mandats annulés (sur exercice antérieur)	- €	- €	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 015 196,45 €	2 786 500,24 €	869 737,73 €	2 358 958,48 €
Résultat prévisionnel		- 192 316,84 €	- €	- 192 316,84 €	- €

Un budget prévisionnel 2026 qui se révélerait déficitaire à hauteur de 192 316.84 € sur la section dépendance.